

**OBJET : ARRETE PORTANT DESIGNATION DES REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES AU COMITE SOCIAL TERRITORIAL DE LA CCVUSP.**

La Présidente de la CCVUSP,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2021-571 du 10 Mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,



Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2022/89 en date du 19 mai 2022 fixant le nombre des représentants du personnel titulaires du Comité Social Territorial à trois, et celui des représentants des collectivités et établissements publics à trois également,

Vu l'arrêté de la présidente n°2022/282 portant désignation des représentants titulaires et suppléants du Comité Social Territorial ;

Vu la délibération du conseil communautaire n°2023/146 du 18 octobre 2023 portant élection de la Présidente ;

**ARRETE N° 2023/148**

**Article 1er :** Les trois représentants titulaires et les trois représentants suppléants du Comité Social Territorial placé auprès de la CCVUSP sont :

MEMBRES TITULAIRES		MEMBRES SUPPLEANTS	
NOM - PRENOM	QUALITE	NOM - PRENOM	QUALITE
Elisabeth JACQUES	Présidente	Jean-Michel TRON	Vice-président
Hélène GARCIER-RICHAUD	Vice-Présidente	Agnès PIGNATEL	Vice-Présidente
Sandra REYNAUD	conseillère communautaire	Wendy MATTERA	conseillère communautaire

**Article 2 :** Le Comité Social Territorial sera présidé par Mme Elisabeth JACQUES. En cas d'empêchement, Mme Elisabeth JACQUES sera remplacée par Mme Hélène GARCIER-RICHAUD. En cas d'empêchement de Mme Hélène GARCIER RICHARD, elle pourra être remplacée par tout autre élu du collège des représentants des collectivités.

**Article 3 :** Le présent arrêté abroge l'arrêté n°2022/282 susvisé portant sur le même objet.

**Article 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département des AHP.

Fait à Barcelonnette, le 25 octobre 2023.

La présidente,  
 Elisabeth JACQUES.

